



Désolidarisation en cas de bien immobilier

Par villa, le **04/06/2009** à **10:30**

Bonjour,

j'ai entamé une procédure de divorce par consentement mutuel, le notaire a rédigé les formulaires, il désolidarise mon épouse du prêt en cours pour un studio acheté en commun, j'assumerai seul le remboursement l'appartement me revient-il de droit ou mon épouse en reste-t-elle aussi propriétaire merci